

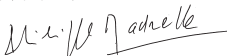
Plan de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Gironde

EDITO

L'Assemblée Départementale vient d'approuver le Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde. C'est à l'unanimité que les élus du Conseil Général ont validé ce Plan essentiel, lors de notre séance plénière du 26 octobre 2007.

C'est dans une très large concertation que le Plan a été élaboré jusqu'à l'avis favorable qui a été rendu, sans réserve, par la Commission d'enquête, ce dont témoigne son rapport en date du 30 août 2007.

L'heure de l'application du Plan est venue, sur le terrain, pour chacun des acteurs girondins impliqués dans la mise en œuvre de ses mesures. Je ne doute pas que la concertation et l'échange nous permettront de donner au Plan de gestion des déchets toute sa dimension, de réussir ce magnifique pari sur l'avenir !



Président du Conseil Général
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du canton de
Carbon-Blanc



Qu'est-ce qu'un Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ?

C'est un document de planification qui fixe, pour les 10 prochaines années, les objectifs et les moyens pour une gestion des déchets durable et respectueuse de l'Homme et de l'Environnement. La révision d'un Plan est nécessaire lorsque ses dispositions ne sont plus adaptées au contexte départemental de la gestion des déchets.

Une large démarche de concertation

Le Conseil Général a engagé, dès juillet 2004, une large démarche de **concertation** sur la gestion des déchets en Gironde. Il s'agissait de débattre des thèmes importants comme la prévention, la valorisation, le traitement et les coûts des déchets, avec les acteurs de leur gestion et avec la population. Le but de cette concertation était de préparer la révision du Plan par la définition, dans un **Livre Blanc**, des principes fondateurs de la gestion future des déchets ménagers. Cette démarche de concertation s'est poursuivie durant toute la révision du Plan.

Les dates de la révision du Plan de la Gironde

9 Décembre 2005 : création de la Commission Consultative* chargée de la révision du Plan

9 Novembre 2006 : avis favorable de la Commission Consultative sur le projet de Plan

Février 2007 : avis favorables du Préfet, du Conseil Départemental de

l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, des Départements limitrophes et de la Commission chargée du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux

18 Juin au 31 Juillet 2007 : Enquête Publique

30 Août 2007 : avis de la commission d'enquête sur le projet de Plan

26 Octobre 2007 : approbation du projet de Plan par délibération du Conseil Général

* cette Commission est composée du Conseil Général, du Préfet, des services de l'Etat, des collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers et de l'assainissement, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), des chambres inter-consulaires, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement, des professionnels, ...

Les Objectifs du plan de gestion des déchets ménagers et assimilés



Moins de déchets, moins toxiques

La prévention vise à produire **moins de déchets** et des déchets **moins toxiques**. Le Plan a fixé des objectifs de prévention ambitieux, pour chaque famille de déchets (ordures ménagères, encombrants, déchets verts, gravats).

Ils permettront d'éviter **162 900 tonnes/an** de déchets ménagers en 2016 (soit 16% du tonnage total).

37 actions prioritaires (compostage individuel, suppression des sacs de caisse, guide « mieux gérer ses déchets »,...) sont décrites dans le **Plan de Prévention** annexé au Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En 2004, la Gironde a produit 871 000 tonnes de déchets ménagers pour 1 330 000 habitants, ce qui représente 652 kg/hab. En 2016, le Plan prévoit de diminuer cette production annuelle à 620 kg/hab.

Trier et recycler plus

La politique de développement du tri et du recyclage menée par l'ensemble des collectivités de Gironde depuis une dizaine d'années sera poursuivie et amplifiée. Il est ainsi prévu d'**augmenter de 70%** le tri des déchets recyclables (verre, plastique, papier, métal) et de créer **17 nouvelles déchèteries**. Il est également prévu de **valoriser 2 fois plus** d'encombrants déposés dans les bennes « tout venant » qui aujourd'hui sont enfouis.

Mieux traiter et stocker uniquement les déchets ultimes

Après avoir extrait la **part toxique**, la **part recyclable** et la **part organique** contenues dans les ordures ménagères, le Plan considère ces déchets comme **ultimes**. A cette condition, ils peuvent être enfouis en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU).

Pour détourner et valoriser la part organique, plusieurs solutions sont prévues. La première, commune à toute la Gironde, est le compostage individuel. En fonction des zones du département, soit la collecte des biodéchets (déchets de cuisine) sera développée, soit des usines de prétraitement dit mécano-biologique (tri puis dégradation de la matière organique par fermentation) seront construites. Deux usines de ce type sont envisagées au Sud-Ouest et au Sud-Est du département, chacune associée à un CSDU pour limiter les transports des déchets ultimes.

Pour la CUB et quelques collectivités limitrophes, les déchets résiduels sont traités par incinération avec valorisation énergétique dans les usines de Bègles et de Cenon.

Le Plan permettra ainsi, en 2016, de **diminuer de 37 %** les quantités de déchets ultimes à enfouir en CSDU.

Valoriser les déchets de l'assainissement

De nombreuses actions de **prévention** seront menées afin d'obtenir des boues, issues de stations d'épuration, de très bonne qualité. Utilisées en agriculture, elles permettent de structurer le sol et de l'enrichir en matière organique. Il est alors prévu de recycler en agriculture **4 fois plus** de boues en 2016 par rapport à 2004.

En 2004, seuls 20 % des matières de vidange de l'assainissement autonome étaient traitées dans de bonnes conditions. Le Plan prévoit d'accueillir **100%** de ces déchets dans des stations d'épuration spécialement équipées, pour une meilleure protection de l'environnement.

En 2016, le Plan prévoit une production de 27 350 tonnes* de boues dont **75%** seront valorisées en agriculture.

* tonnes exprimées en matières sèches

Informier et sensibiliser

Une communication importante sera développée sur tous les volets de la gestion des déchets mais aussi sur ses enjeux, en partenariat avec l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, professionnels,...). A l'échelle départementale, des actions d'information et de sensibilisation sur la prévention et le tri ont déjà été engagées. Ces démarches constituent un levier important pour induire le **changement de comportement** de chacun d'entre nous.

Maîtriser les coûts

Ces dernières années, les coûts de la gestion des déchets ont fortement progressés en raison de la modernisation des équipements et de l'augmentation constante de la production de déchets. Le Plan a pris en compte cet enjeu important de maîtrise des coûts, notamment en prévoyant une **diminution des quantités** de déchets à traiter et à enfouir en CSDU et une **mutualisation** des équipements.

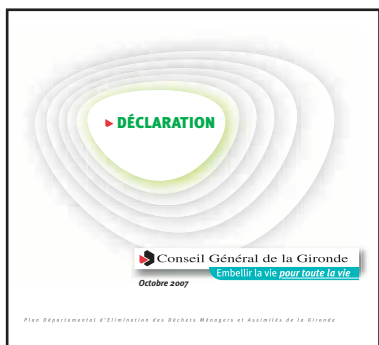
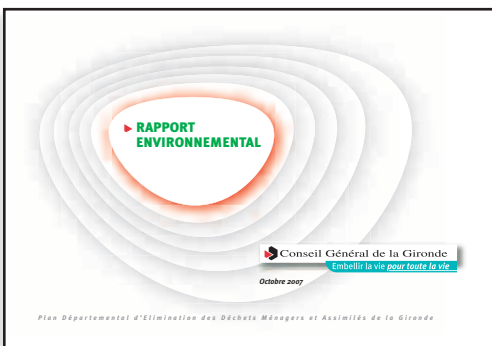
Évaluation environnementale

Le Plan a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le but est de déterminer les effets de la mise en œuvre du Plan sur l'environnement et la santé humaine.

Les principaux effets escomptés sont :

- la diminution par **10** des émissions de gaz à effet de serre, notamment par le fait de ne pas enfouir de matière organique brute dans les CSDU,
- la diminution par **2** du trafic routier lié au transport des déchets ménagers, notamment en augmentant la proximité entre gisements de déchets et unités de traitement,
- la réduction des pollutions et du risque sanitaire par la prévention et le tri des déchets toxiques,
- l'enrichissement des sols par la valorisation organique.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Conseil Général (www.gironde.fr) :



▼
Evalue les effets de la mise en œuvre du Plan sur l'environnement

► Résume la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et des consultations (Préfet, CODERST, Départements limitrophes, Commission Consultative du PREDDA, enquête publique)

Conseil Général de la Gironde Direction de l'Environnement et du Tourisme

Bureau de la Maîtrise Environnementale
Esplanade Charles de Gaulle
33074 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 99 33 33 (poste 37 00)

E-mail : prevention-tri@cg33.fr
www.gironde.fr